Activités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Afin d'illustrer le présent numéro consacré essentiellement à la problématique de la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux du Mouvement, la Revue *est heureuse de présenter un aperçu des activités que la Croix-Rouge de la République de Corée réalise dans le domaine de la diffusion en faveur des différentes catégories de public par l'intermédiaire de son Institut de droit humanitaire.*

INSTITUT DE DROIT HUMANITAIRE DE LA CROIX-ROUGE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

L'Institut de droit humanitaire de la Croix-Rouge de la République de Corée (CRRC) a été fondé le 8 janvier 1976, année du 73e anniversaire de l'adhésion du gouvernement impérial coréen à la Première Convention de Genève de 1864 *.

Il a pour tâche d'agir en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire (DIH) et des principes de la Croix-Rouge auprès des différents groupes-cibles du pays. Ses activités fondamentales visent à mieux faire connaître les idéaux de la Croix-Rouge dans le public, à diffuser les Conventions de Genève et le droit international humanitaire, à conseiller et à contrôler l'usage de l'emblème de la Croix-Rouge, à entreprendre des recherches et à réunir de la documentation sur les idéaux de la Croix-Rouge et le DIH, à mettre en œuvre d'autres programmes relatifs à la recherche et à la diffusion du DIH, à tenir à jour une bibliothèque et à procéder aux études confiées à l'Institut sur la base d'un mandat ou d'un contrat.

La Croix-Rouge de la République de Corée met l'accent sur la diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées avant tout autre groupe-cible. A cette fin, l'Institut de droit humanitaire a organisé, en 1976, une série de cours au niveau national: à la fin de 1986, sept séries de cours-type ont été organisées à l'intention des officiers instructeurs des

* L'adhésion de la République de Corée aux quatre Conventions de Genève de 1949 a eu lieu le 16 août 1966. Après avoir signé les Protocoles additionnels aux quatre Conventions de Genève le 7 décembre 1978, le gouvernement a ratifié ces instruments le 15 janvier 1982.

forces armées et 16 séries de cours à l'intention de commandants appartenant à différentes unités.

Le nombre de participants à ces cours depuis 1976 est de près de 2000.

La Société nationale a également organisé depuis 1973 sept séries de séminaires nationaux de droit international humanitaire, suivis par des membres de la Croix-Rouge, des professeurs d'université, des experts gouvernementaux et des officiers supérieurs des forces armées. Les séminaires portaient sur les thèmes suivants: méthodes et moyens de procéder à une diffusion efficace des Conventions de Genève (1973), problèmes actuels du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés (1976), développement du droit humanitaire et responsabilités nationales (1979), nouvelle codification des lois internationales concernant l'interdiction ou la limitation de l'usage de certaines armes conventionnelles (1980), mise en œuvre et diffusion du droit international humanitaire (1981), développement du droit international humanitaire (1982) et mise en œuvre des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 (1984).

L'Institut a aussi organisé des programmes spécifiques de diffusion pour les membres de la Croix-Rouge, en particulier pour la jeunesse.

Un enseignement obligatoire sur les résumés des Principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève est donné aux membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse, aux volontaires et au personnel de la Croix-Rouge à l'occasion de différents cours de formation organisés de temps à autre, à l'initiative de l'Institut de formation de la Société ou des sections locales.

En 1985, la Société a donné des cours sur les principes et les idéaux de la Croix-Rouge à 597 membres du personnel répartis en 14 groupes différents et à 20 513 membres de la CRJ dans le cadre de 229 classes d'orientation sur la Croix-Rouge. La Société a aussi organisé 56 séries de programmes d'enseignement des Conventions de Genève à l'intention de 3847 membres de la CRJ.

Dans le but de diffuser le droit international humanitaire auprès du grand public, la radiodiffusion coréenne a présenté chaque jour, depuis avril 1976 jusqu'en décembre 1982, un exposé sur les Conventions de Genève donné par un expert de la Société nationale.

L'Institut a fait paraître plusieurs types de publications en langue coréenne, afin de mieux faire connaître les Conventions de Genève à tous les groupes-cibles: la Revue coréenne de droit humanitaire (Vol. 1 à 7), des versions, en coréen, des Commentaires des quatres Conventions de Genève de 1949, de l'index des Conventions de Genève, des «cours en cinq leçons sur les Conventions de Genève», du Manuel de la Croix-Rouge internationale etc.

L'Institut de droit humanitaire, dont le directeur est M. Eun-Bum Choc, a un comité consultatif sur le droit international humanitaire composé de huit professeurs de droit international venant de différentes universités et de trois experts gouvernementaux appartenant aux ministères des Affaires étrangères, des Affaires intérieures et de la Défense nationale. L'Institut de droit humanitaire coopère avec l'Association coréenne de droit international.

XVIII[e] Conférence des Sociétés nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes

La XVIII[e] Conférence des Sociétés nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes s'est tenue à Doha (Qatar) du 2 au 5 mars. Placée sous le haut patronage de S.E. Khalifa Bin Hamad Al Thani, Emir de l'Etat de Qatar, cette conférence était organisée conjointement par le Croissant-Rouge du Qatar et le secrétariat général de la Conférence des Sociétés nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes sous la direction de M. Abdel Ghani Ashi, secrétaire général.

Les Sociétés nationales des pays suivants étaient représentées à cette conférence: Algérie, Arabie Saoudite, Bahrein, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweit, Libye, Maroc, Mauritanie, Pakistan, Qatar, Soudan, Syrie, Tunisie, Turquie, République arabe du Yémen, République démocratique populaire du Yémen ainsi que le «Croissant-Rouge palestinien». Des représentants de plusieurs Sociétés nationales d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique ainsi que de l'UNICEF assistaient aussi à la conférence à titre d'observateurs.

La délégation du CICR comprenait M. A. Hay, président, M. C. Sommaruga, président-élu, ainsi que MM. Amiguet, Nessi, Tschiffeli et Mériboute. Quant à la Ligue elle était représentée par M. E. de la Mata, président, M. H. Hoegh, secrétaire général, MM. Kisselev, Yalgin, Said Ali et M[me] Camporini.

La séance d'ouverture a été marquée par les discours de M. Ahmed El Ansari, ministre du Travail et des Affaires sociales du Qatar, représentant l'Emir du Qatar, du D[r] Ahmed Abou-Goura, président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de M. E. de la Mata et de M. A. Hay qui a profité de cette occasion pour présenter ses adieux